



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-06 DEL-128

OBJET : SCOLAIRE
MODIFICATION DU
DES TARIFS DES
ACTIVITES
MUNICIPALES

RAPPORTEUR :
Mme Françoise
POIRRIER

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 26 juin 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUIN 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0



OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITES MUNICIPALES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 147 de la loi du 29 juillet 1998 qui permet de mettre en place des tarifications prenant en compte les caractéristiques sociales de la population,

VU que le principe d'égalité des usagers est respecté et qu'il existe une différence de situation objectivement appréciable entre les usagers,

VU la proposition de nouvelle tarification,

VU l'avis rendu par la Commission « services à la population » dans sa séance du 17 juin 2024,

CONSIDERANT que les coûts des denrées alimentaires et des matières premières ont connu une augmentation significative au cours des derniers mois ; cette hausse impacte directement les dépenses liées à la préparation des repas, nécessitant une révision des tarifs pour maintenir la qualité des repas servis,

CONSIDERANT que les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire évoluent constamment, impliquant des investissements réguliers dans des équipements et des formations pour le personnel ; l'augmentation tarifaire est indispensable pour répondre à des exigences et garantir un environnement alimentaire sain,

CONSIDERANT que les infrastructures des restaurants scolaires et de l'ensemble des structures accueillant du public nécessitent des investissements continus pour garantir un environnement confortable et sécurisé. Ces dépenses, qu'il s'agisse de rénovations, de réparations, de mises aux normes et des fluides utilisés, sont un élément essentiel justifiant une révision tarifaire,

CONSIDÉRANT que la ville de Triel-sur-Seine souhaite modifier les tarifs de ses activités,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à **la majorité, Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER) ; **Contre : 17** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES),

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS AUTORISER la ville de Triel-sur-Seine à modifier les tarifs des activités municipales selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles :